



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE**  
**DES CHASSEURS DE LA CHARENTE-MARITIME**

Saint Julien de l'Escap,  
le 23 décembre 2014

Ministère de l'Écologie  
Cabinet de Madame la Ministre  
Madame SIMONE – à l'attention de Mme la Ministre

Hotel de Roquelaure  
246 Boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

**Objet** : Rapport ONCFS

Amélioration des connaissances sur l'Oie cendrée en France

Dossier suivi par G.Bouton

Madame la Ministre,

L'ONCFS a rendu récemment un rapport sur l' « amélioration des connaissances sur l'oie cendrée en France ».

Ce rapport fait suite à une commande faite par le MEDDTL à l'ONCFS le 16 février 2010.

Cette commande faisait d'une part le constat de l'insuffisance des connaissances sur le comportement et les flux migratoires de l'oie cendrée pour permettre d'aboutir à des conclusions partagées au sein de la table ronde.

Cette commande demandait d'autre part de mener des investigations complémentaires approfondies par la mise en place d'un programme d'études reposant sur un protocole scientifique élaboré par un groupe de travail ad hoc réunissant la FNC, l'ANCGE, la LPO, FNE et le MNHN.

La coordination de ce travail et la rédaction du rapport ont été confiées à M. Vincent SCHRICKE.

Les deux principales questions auxquelles il faut être aujourd'hui en mesure de répondre au regard des conclusions sont les suivantes :

L'ONCFS a-t-il répondu à la demande du Ministère de mener des investigations complémentaires approfondies par la mise en place d'un programme d'études reposant sur un protocole scientifique ?

Est-ce que les oies en vol vers le nord fin janvier-début février sont réellement en migration ou bien s'agit-il de redistributions au sein des zones d'hivernage ?



**Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle au Président de la Fédération :**  
Saint-Julien-de-l'Escap - B.P. 64 - 17414 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Tél. 05 46 59 14 89 - Fax : 05 46 32 42 41  
Courriel : fdc17@chasseurs17.com - www.chasseurs17.com - N° Siret : 781 362 249 00026 - Code NAF : 926 C

Sur la base des protocoles décrits dans son volet 2, la conclusion de l'ONCFS répond à la deuxième question posée en affirmant qu'il s'agit bien de vols migratoires et donc que la migration prénuptiale débute dernière décade de janvier.

Nous contestons formellement cette affirmation sur plusieurs aspects :

- 1- Les méthodologies employées pour les observations de vols et l'obtention des données d'hivernage
- 2- La contradiction des données issues des différentes méthodologies
- 3- La contradiction l'ONCFS avec ses publications antérieures et celles de M.SCHRICKE.
- 4- Le caractère scientifique des protocoles retenus

A ce stade, et dans la mesure où les Fédérations des chasseurs ont contribué à la fourniture des données mais aussi à leur financement dans le cadre du réseau Oiseaux d'Eau Zones Humides, nous demandons une restitution des données brutes et documents originaux collectés dans le cadre de cette étude.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre argumentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Le Président,**

**P.VARENNE**



**Pièce jointe :** Argumentaire critique sur le Rapport ONCFS

**Copie pour information :** Président du conseil d'administration de l'ONCFS, Président de la FNC, Président de l'Union des fédérations Côtières, Président de l'ISNEA, Président de l'ANCGE, Philippe Plisson